

N° 97/77 - SUBVENTION AU CLUB DE BASKET

En vue de faciliter le démarrage de ce nouveau club sportif, il est demandé une subvention communale de 10 000 Francs.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- Une subvention de 8 000 Francs est accordée au Club de basket, récemment constitué, afin qu'il puisse démarrer ses activités sportives.
- Le crédit nécessaire sera inscrit au budget supplémentaire 1977, article 657.